

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTÈRE DU DEVELOPPEMENT RURAL

SOCIETE D'AMENAGEMENT
ET D'EXPLOITATION DES TERRES
DU DELTA DU FLEUVE SENEGAL ET
DES VALLEES DU FLEUVE SENEGAL
ET DE LA FALEME

S.A.E.D.

B.P. 74 SAINT-LOUIS

Beth

11711

DDC (70). 149

TERMES DE REFERENCE

PLAN DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT
DE LA RIVE GAUCHE DU FLEUVE SENEGAL
ET DE LA FALEME

DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DES AMENAGEMENTS

CELLULE D'APPUI A LA REORGANISATION DE LA SAED

JUILLET 1981

OBJECTIFS DU PLAN DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT

La SAED est la société régionale de développement rural de la zone écologique du Fleuve.

Ses statuts aussi bien que la lettre de mission en cours d'approbation l'ont chargé "d'une façon générale, d'effectuer toute tâche permettant ou facilitant la mise en valeur et le développement économique et social de la zone d'action" et "plus particulièrement, d'appuyer et de conseiller les organisations villageoises en vue de leur assurer la maîtrise de la dynamique du développement".

Ces tâches de développement dépassent largement la planification des aménagements hydroagricoles qu'elle a assurée jusqu'à présent et il ne lui est pas possible de se contenter pour définir sa politique de schémas hydrauliques ou même de plans directeurs d'aménagement. Elle doit disposer d'un outil beaucoup plus complet lui permettant de choisir entre les différentes politiques de développement que l'on peut proposer aux autorités locales. Cet outil doit prendre en compte les caractéristiques communes de cette vallée qui s'étend sur 700 Km mais aussi les spécificités des différentes zones géographiques Delta, Basse, Moyenne et Haute Vallée qui correspondent sensiblement au découpage administratif et à celui de l'organisation régionale de la SAED. :

Délégations de Dagana, Podor, Matam et Bakel.

Ce développement sera assuré prioritairement par l'utilisation des ressources en eau du Fleuve. Actuellement celle-ci a un double aspect :

- l'utilisation traditionnelle valorise les crues par les cultures de décrue, l'élevage et l'exploitation forestière mais malheureusement est en régression du fait de la faiblesse des crues depuis plusieurs années ;
- l'utilisation nouvelle exploite localement les ressources en eau pour l'irrigation. Cette exploitation se heurte à deux difficultés qui ne lui ont pas permis d'avoir le développement espéré :

- la non permanence de la disponibilité en eau (soit du fait de l'insuffisance des étiages, soit du fait de la remontée de la langue salée) ;
- la nécessité de se protéger contre les excès d'eau (provenant des crues ou des ruisellements).

La construction des barrages de Diama et Manantali a pour objectif de réduire ces deux contraintes et devrait permettre d'étendre l'utilisation nouvelle sans que cette extension se fasse au détriment de l'utilisation traditionnelle.

Mais la Vallée ne dispose pas uniquement des ressources du Fleuve mais encore des ressources extensives de toute la zone d'élevage et de cultures sous pluies. Ces ressources ont été aussi fortement dégradées à la suite des récentes années de sécheresse mais il faut éviter qu'une meilleure exploitation des ressources du Fleuve n'entraîne une désertification de ces zones au profit de quelques oasis irriguées.

ELEMENTS EXISTANTS DU PLAN DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT

La SAED a depuis quelques années réalisé un grand effort de planification des aménagements et équipement. Plusieurs études ont été réalisées ou sont en cours :

- Programme d'action à court et moyen termes (Février 1980)
- Etude du Département de Matam entre Waoundé et Thilogne (en cours)
- Schéma Directeur d'aménagement de la Rive Gauche (en cours)
- Schéma directeur d'aménagement du Delta et de la Région du Lac de Guiers (en préparation)

et ont permis de définir les orientations d'aménagement susceptibles d'assurer dans de nouvelles conditions le développement des zones irriguées.

Ces nouvelles dispositions vont être mises en oeuvre dans les projets d'aménagement de cuvettes en cours d'études :

.../...

Cuvettes de Ndjerba, Podor, Saldé-Wala, Nianga C et 7 cuvettes du Département de Matam ainsi que dans les programmes de PIV de Podor, Ngalenka.

Elles seront adoptées dès que la réalisation de Diama le permettra pour la réhabilitation des périmètres de Boundoum, Dagana, Thiagar et dès maintenant pour la réorganisation de Nianga Pilote et Guédé.

Les problèmes de développement des zones de cultures traditionnelles viennent d'être abordés par des études ponctuelles dans la Région de Bakel portant sur les systèmes de production et la commercialisation.

Enfin ces études ont été entreprises ou sont en cours au niveau d'autres services :

Plan Directeur Forestier - Secretariat d'Etat aux Forêts

Plan Directeur d'Electrification (SENELEC)

Plan Directeur d'Alimentation en eau des zones rurales (Secretariat d'Etat à l'Hydraulique),

auxquelles il convient d'ajouter toutes les études particulières et les études de synthèse réalisées par l'OMVS sur l'ensemble du Bassin du Fleuve.

De plus des programmes sont en cours parfois avec la participation de la SAED :

Programme forestier de reboisement (Mission Allemande)

Programme de recherche sur les cultures de Diéri (ISRA)

Programme de développement de l'Elevage (SAED - Ecole d'Elevage)

Programme de développement de la Pisciculture (USAID - FAO)

Programme de désenclavement de l'Île à Morphil (SAED - Mission Hollandaise)

Enquêtes sanitaires (SAED).

Il est indispensable d'évaluer comment tous ces éléments participent au développement de la région et de vérifier leur cohérence sans

hésiter à remettre en cause des options prises si elles paraissent ne pas répondre aux objectifs de développement intégré ou ne respectent pas la spécifité des différentes régions.

METHODOLOGIE

L'objet de l'étude doit être de fournir les éléments nécessaires à la SAED pour lui permettre de comparer diverses politiques de développement envisageable pour sa zone d'action et de dégager les éléments constitutifs de celle qui sera la mieux adaptée au spécifications de la région considérée, aux aspirations des collectivités locales et aux moyens dont elles pourront disposer.

Ces éléments proviendront :

- de la synthèse des documents déjà existants ainsi que des expériences et programmes en cours,
- d'études détaillées de certains problèmes soit en vue de lever des contradictions ou imprécisions soit en vue de prendre en compte un aspect négligé ou mal connu.

La phase la plus importante de l'étude sera bien sur la phase de choix d'une politique de développement et elle se fera au cours de réunions et discussions qui se tiendront à la SAED avec une très large participation de tous les intéressés.

Ce choix effectué, il sera alors nécessaire d'établir un document général présentant toutes les conséquences au niveau des programmes d'équipement, moyens de fonctionnement et maintenance, calendriers de réalisation.

1.- Synthèse des documents, expériences et programmes

La synthèse des documents sera effectuée de façon à pouvoir mettre à la disposition de la SAED une fiche synthétique pour toutes les études postérieures à 1975. Cette fiche qui ne dépassera pas 10 pages ne devra pas être un simple sommaire détaillé. Elle devra mettre en évidence :

.../...

- la démarche d'étude adoptée
- les résultats effectivement obtenus (à l'exclusion de toute hypothèse, estimation, extrapolation ou reprise de données antérieures)
- les options proposées.

De même il sera établi un document faisant la synthèse des expériences et programmes déjà réalisés (y compris par la SAED et le secteur privé (CSS - SENDA) et comportant de façon analogue :

- la description des expériences ou du programme
- les résultats obtenus de façon suffisamment constante ainsi que les causes de succès ou d'échec qui ont pu être déterminées (à l'exclusion encore de toute hypothèse ou estimation)
- les propositions découlant de ces expériences et programmes.

D'autre part, il sera étudié l'ensemble des résultats options et propositions dans les différents domaines et analysé les différences liées :

- aux différences d'approche du problème
- aux différences de situation
- ou même aux différences de formulation

en vue de dégager :

- les convergences malgré les variations à caractère plus ou moins secondaires
- éventuellement les oppositions de fonds.

En annexe de cette synthèse, il sera établi un atlas des données de référence (climatologie, hydrologie, pédologie, topographie), reprises traditionnellement dans toutes les études.

.../...

Cet atlas comportera aussi des documents présentant la situation existant dans les différents domaines. Ces documents présenteront de façon synthétique les résultats disponibles éventuellement mis à jour avec les responsables de ces domaines.

L'atlas sera présenté avec un découpage par délégations.

2.- Compléments d'études

Les études complémentaires seront limitées à quelques problèmes particulièrement importants et insuffisamment connus ou à quelques points sur lesquels, il existe des contradictions dans les études précédentes.

A priori, 4 problèmes ont été retenus, mais il n'est pas exclu qu'au cours de l'analyse des documents, il apparaisse nécessaire de préciser l'un ou l'autre point indispensable pour la détermination des politiques possibles.

- Amélioration des cultures de décrue

Cette étude comportera un examen des possibilités agronomiques d'amélioration des rendements (essais de l'ISRA - expériences existant dans d'autres bassins). Il sera examiné les charges et contraintes imposées aux exploitants pour cette amélioration et vérifié qu'elles sont compatibles avec les possibilités des exploitants. Il sera discuté les calendriers de travaux et les possibilités de réaliser parallèlement à ces cultures de décrue des cultures irriguées de contre saison froide.

Elle comportera aussi une étude des conditions de submersion à réaliser (durée minimum de submersion - périodes les plus favorables pour le retrait des eaux, aussi que des mécanismes de remplissage des cuvettes (côte minimum à atteindre - durée nécessaire pour le remplissage et la vidange).

A partir des niveaux de zones inondées, des superficies en culture de décrue pour diverses crues ainsi qu'à partir des données sur les mécanismes de remplissage des cuvettes, il sera estimé pour différentes fréquences de crues l'importance prévisible des cultures :

- dans la situation actuelle
- dans diverses hypothèses de gestion de Manantali.

L'étude comportera enfin un examen des règles d'attribution des terres cultivables en décrue et des problèmes que pourraient poser la réduction des superficies cultivables en raison du développement des périmètres irrigués.

- Intégration de l'élevage et des cultures de Diéri

Il sera défini les types principaux d'exploitation rencontrés dans les diverses zones et la part respective des cultures traditionnelles Diéri, Walo, Falo de l'élevage et des activités complémentaires (pêche). Pour ces différents types, il sera examiné les contraintes de travail et de déplacement imposées par les cultures et l'élevage. Il sera étudié la compatibilité de ces contraintes avec des cultures irriguées localisées en bordure du Fleuve et de ses défluents (à proximité en général des zones d'habitat) ou dans des cuvettes.

Il sera défini les cas où le développement de l'irrigation se fera au détriment soit de ressources fourragères extensives soit de cultures traditionnelles. Il sera examiné comment pourrait être assurée la compensation de cette diminution des ressources dans des conditions analogue de coûts de production.

Pour l'élevage, il sera étudié en particulier le problème de l'abreuvement des troupeaux sur le Fleuve et les défluents (axes de circulation) dans le Diéri (points d'eau pastoraux) et dans le Ferlo (réalisation du Ferlo après Diamaré).

- Pêche

En ce qui concerne la pêche, il existe des données extrêmement contradictoires : une étude de la SEDES envisage la multiplication par 4 des ressources piscicoles. Par contre, l'étude d'environnement envisage une diminution de 20 000 T. Il serait indispensable d'examiner concrètement au niveau des villages spécialisés dans la pêche quelle est actuellement l'évolution constatée, les raisons de cette évolution et quelles

seront les modifications qui seront apportées par l'augmentation des superficies irriguées et la réalisation de Diana et Manantali.

Il sera prévu des études de cas et notamment l'étude de l'introduction des activités d'irrigation dans des villages de pêcheurs.

- Boisement

La Vallée souffre des problèmes généraux de dégradation des boisements du fait de la sécheresse et de l'insuffisance des crues ainsi que de la surexploitation.

Mais l'irrigation pose un problème supplémentaire à celui du défrichement des zones à mettre en valeur.

Il sera nécessaire d'examiner les propositions d'aménagement à ce point de vue de façon à estimer les zones à défricher où la dégradation du boisement est déjà irréversible et les zones où pourrait se produire une repousse naturelle. Pour ces zones, il conviendrait d'examiner les solutions possibles : déplacement des aménagements, programme de reboisement de compensation.

Il est bien évident que ces 4 problèmes ne sont pas les seuls sur lesquels, il serait nécessaire d'approfondir les connaissances actuelles.

Mais il paraît, dans le cadre du plan directeur de développement, nécessaire d'éviter une dispersion trop importante et l'on se contentera pour les autres domaines d'indiquer les points qui mériteraient ultérieurement des études plus précises.

A titre d'exemple, on peut citer :

- l'infrastructure de liaison (désenclavement des villages isolés, pistes d'exploitation)
- le stockage des récoltes

.../...

- l'alimentation en eau potable
- les problèmes de santé.

3.- Définition des politiques

A partir de tous les éléments recueillis, il sera nécessaire de proposer à la SAED des éléments pour une politique de développement intégré. Ces propositions devront constituer un outil de réflexion et permettre un très large débat. En effet, actuellement on peut très sommairement distinguer 2 types extrêmes de politique :

- la substitution de l'irrigation aux cultures traditionnelles dans les délais les plus rapides (cette politique est en particulier celle préconisée par l'OMVS),
- le développement des cultures traditionnelles avec l'utilisation des ressources en eau mobilisables à un coût réduit (cette politique a été défendue par le Professeur René DUMONT).

Mais il y a aussi un débat extrêmement important qui concerne la place à réserver à l'agro-industriel et les moyens d'augmenter la production commercialisable car les 2 politiques précédentes ont pour objet d'assurer en priorité l'auto-subsistance de la population du Fleuve et la couverture des frais de production. Il semble en particulier qu'il convient de prévoir les possibilités de réaliser de nouvelles expériences dans la mesure où des opérateurs sont disposés à les tenter.

Il sera donc nécessaire de définir plusieurs politiques cohérentes et d'en analyser les conséquences qualitatives et quantitatives dans tous les domaines :

- facilités d'acceptation par les populations
- facilités de mise en oeuvre par l'Etat compte tenu des moyens humains et administratifs et des moyens financiers dont il pourra disposer
- faciliter d'encadrement, de gestion et de maintenance
- effets sur le développement de la région et du pays :

.../...

- conséquence au niveau des exploitations (auto-subsistance - revenu monétaire)
- conséquence au niveau régional (échanges, création d'activités artisanales et commerciales)
- conséquences au niveau national (augmentation de la production, besoins en énergie et devises).

4.- Choix d'une politique

Le choix sera effectué par la SAED à la suite d'un long débat avec une très large participation extérieure. Le dossier de présentation des politiques devra donc pouvoir fournir les éléments nécessaires pour alimenter ce débat et en conséquence les auteurs de ce dossier devront être à même de participer à ce débat et d'éventuellement apporter des éléments complémentaires d'information.

5.- Etablissement du plan directeur de développement

Ce plan directeur ne pourra être établi qu'après que la SAED aura fait le choix de la politique qu'elle souhaite voir mettre en oeuvre. C'est pourquoi, cette phase fera l'objet d'une étude distincte des phases précédentes. Cette étude sera redéfinie après le choix d'une politique afin de tenir compte des implications concrètes de ce choix.

Mais dès maintenant, il est possible d'indiquer quelles seront les orientations :

- cette étude définira des objectifs physiques avec différentes variantes et déterminera les moyens à mettre en oeuvre et les résultats escomptés ;
- l'étude sera réalisée sur l'ensemble de la zone et pour chacune des délégations ;

.../...